

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N°53

**Objet : Désignation des
représentants de PAA au sein du
Comité de programmation du
Groupe d'action locale
LEADER 2023-2027 « Provence
Alpes Agglomération »**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur MARGAILLAN André, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°22-195 du 29 avril 2022 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt visant à collecter les candidatures des territoires pour le programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération N° 13 du 15 juin 2022 du Conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération décidant de répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur arrêtant la liste des territoires-candidats retenus parmi lesquels figure Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération N° 22 du 14 juin 2023 du Conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération décidant d'instituer le Groupe d'action locale LEADER « Provence Alpes Agglomération » et d'en assurer le portage juridique en tant que structure porteuse ;

Vu le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale Provence Alpes Agglomération adopté par le Comité de programmation LEADER le 6 décembre 2023.

Provence Alpes Agglomération s'est engagée, par délibération de son conseil en date du 15 juin 2022, dans la candidature à la programmation LEADER 2023-2027 en réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt LEADER 2023-2027 lancé par l'Autorité de Gestion régionale.

Le programme LEADER est un dispositif de l'Union européenne visant à accompagner le développement des territoires ruraux. Dans cet objectif, il permet d'accéder à des financements européens et nationaux pour soutenir des projets locaux publics et privés sur des thématiques telles que l'agriculture et l'alimentation, la transition énergétique et écologique, le tourisme, l'économie, ou encore la qualité de vie.

La candidature de PAA a donc été construite de façon à répondre aux besoins du territoire en se basant sur les plans et documents stratégiques existants ou en cours de rédaction en 2022 (SCOT, PCAET, stratégies de développement économique et touristique, PLPDMA...).

Des consultations publiques ont également été organisées sur cinq communes de l'agglomération (Seyne, Le Brusquet, Estoublon, Thoard et Château-Arnoux-Saint-Auban) afin de confirmer et éventuellement compléter ces besoins.

L'autorité de gestion régionale a approuvé par délibération n°23-0155 du 24 mars 2023 la liste des territoires-candidats retenus parmi lesquels figure Provence Alpes Agglomération.

La gestion de ce programme est assurée par un organe de gouvernance (le Comité de programmation du Groupe d'action locale LEADER) composé d'un collège public dans lequel siègent six représentants titulaires et six représentants suppléants de PAA, issus des différents secteurs géographiques du territoire de l'agglomération (vallée de l'Asse, Verdon, Moyenne-Durance, vallée des Duyes, Dignois, Haute-Bléone-Seynois), comme il a été annoncé dans la candidature retenue.

En parallèle, un collège privé est composé de représentants de la société civile.

Il vous est donc proposé :

- De désigner les douze élus de PAA qui siégeront dans le Comité de programmation du GAL LEADER « Provence Alpes Agglomération »

Les candidatures proposés sont :

<u>Zone géographique</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Vallée de l'Asse Verdon Moyenne Durance	COCHET Brigitte RICHER Jacques DESJARDINS Lila	TOUSSAINT Carole BONDIL Marc RABELLINO Chrystel
Vallée des Duyes	ZANARTU-HAYER Dany	DECROIX Hugo
Dignois Haute-Bléone et Seynois	CARTIAUX Jacques MARGAILLAN André	RICHAUD Alban BOGHOSSIAN Alex

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du GAL LEADER 2023-2027 :


<u>Zone géographique</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Vallée de l'Asse Verdon Moyenne Durance	COCHET Brigitte RICHER Jacques DESJARDINS Lila	TOUSSAINT Carole BONDIL Marc RABELLINO Chrystel
Vallée des Duyes	ZANARTU-HAYER Dany	DECROIX Hugo
Dignois Haute-Bléone et Seynois	CARTIAUX Jacques MARGAILLAN André	RICHAUD Alban BOGHOSSIAN Alex

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Julien DI BENEDETTO

Sébastien LAMBLIN

PUBLIE LE : 11 MAI 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com